



# ... Au fil du Mérard, La vie à Nancras ...

Bulletin municipal    Juillet 2022

## Le mot du maire

Nancrassiennes, Nancrassiens, chers amis,

En ce début d'été, un vent de légèreté effleure nos esprits. Soleil, chaleur et jours sans fin sont les parfaits ingrédients synonymes de détetes et de vacances. Ces vacances, que chacun d'entre nous attend avec impatience, sont des moments privilégiés qui permettent de mettre de côté les tracas du quotidien et de prendre un peu de bon temps.

Pour autant, au vu de l'inflation de ces derniers mois, je sais que certains ne pourront pas se permettre de partir. En effet, les tensions internationales actuelles pèsent énormément sur les cours des matières premières et l'on assiste à une augmentation, sans précédent, de tous les approvisionnements.

En tant que collectivité, nous ne sommes pas épargnés par la hausse des prix des combustibles, électricité et denrées alimentaires. Malgré cela, pour ne pas grever un peu plus le budget des ménages, la commune a fait le choix de ne pas augmenter, pour l'année à venir, la facturation des repas des enfants fréquentant le restaurant scolaire.

Par contre, dès la rentrée de septembre, ne seront acceptés à la cantine que les enfants dont les factures antérieures seront acquittées. Je rappelle que le service de restauration scolaire n'est pas obligatoire mais reste un service rendu aux familles. En accord avec mes collègues du conseil municipal, nous avons fait le choix d'être ferme à ce sujet.

Concernant le fonctionnement de l'école à proprement parler, nous aurons le plaisir d'accueillir à la rentrée, Madame Lucie Deruette qui enseignera en classe de CM2 et prendra également la direction de l'école.

Malgré les vacances estivales, votre municipalité reste entièrement mobilisée et investie. Les services continueront d'être assurés.

Côté projets, plusieurs sont en cours et devraient se concrétiser assez rapidement :

- L' aménagement de la rue de l'Aunis, avec tout d'abord, à partir de septembre, le remplacement de la conduite d'aduction d'eau potable.
- L' aménagement de la place de la mairie, qui prend du retard suite aux contraintes imposées par les architectes des Bâtiments de France.
- La création de terrains de pétanque sur le stade afin de redynamiser cet espace comme nous nous y étions engagés.
- Et enfin, le projet de création d'une zone artisanale par un investisseur souhaitant y implanter des box de qualité ainsi que des locaux artisanaux. Notre attention se porte essentiellement sur l'insertion paysagère de cette opération.

La concrétisation de tout ces projets est la poursuite des objectifs que nous souhaitons pour notre commune, à savoir, permettre son développement et le maintien de ses commerces tout en préservant notre qualité de vie et en développant le bien vivre ensemble.

A ce sujet, je tenais à vous rappeler qu'après deux ans d'interruption en raison du Covid, **la municipalité organise le 23 juillet prochain son traditionnel repas champêtre**. Si vous souhaitez passer un agréable moment en toute convivialité, n'hésitez pas à vous inscrire, vous serez les bienvenus.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter de bonnes vacances. N'oubliez pas d'avoir un œil bienveillant sur les personnes vulnérables de votre entourage en ces temps de fortes chaleurs.

Bien fidèlement,

David RAFFÉ

**Mairie de Nancras** : 20 rue de l'Aunis

Telephone : 05 46 94 70 75

Courriel : [mairie@nancras.fr](mailto:mairie@nancras.fr)

Site internet : [www.nancras.fr](http://www.nancras.fr)

### Ouverture au public :

lundi de 13h30 à 18h30

mardi de 14h00 à 18h00

mercredi de 09h00 à 12h30

vendredi de 13h30 à 18h00

# LE CONSEIL MUNICIPAL : les points principaux

**Le compte rendu détaillé des Conseils municipaux est affiché sur les panneaux d'affichage après chaque conseil, sur le site internet [www.nancras.fr](http://www.nancras.fr) et disponible à l'examen en mairie.**

## Conseil municipal du 12/04/2022

### Affectation du résultat 2021-budget principal

Compte tenu des résultats de l'exercice, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter au budget principal les résultats comme suit :

Report en section de fonctionnement (002 en recettes) : 587 755,54€

Report en section d'investissement (001 en recettes) : 17 813,83€

### Vote du taux des impôts locaux

Monsieur le Maire fait savoir que traditionnellement les taux des impôts locaux sont augmentés de 1 % chaque année. L'année dernière, il avait proposé que la Municipalité n'augmente pas les taux des impôts locaux suite à la loi de finances pour 2020 qui avait prévu de supprimer la taxe d'habitation avec un nouveau schéma de financement pour les collectivités.

La commission des finances s'est réunie et propose une augmentation des taux de 1 % de la taxe foncière bâtie et de la taxe foncière non bâtie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2022 de la manière suivante:

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,72 % (39,33 % en 2021)

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 51,78 % (51,27 % en 2021)

### Vote du budget primitif 2022-budget principal

Monsieur le Maire présente en détail le projet de budget primitif 2022 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 1 075 911,50€ et en section d'investissement à 380 807,48€.

Monsieur le Maire résume en disant avoir prévu une hausse des dépenses de fonctionnement suite à la hausse du prix de certaines matières premières. Il est souligné qu'il serait souhaitable de revoir le mode de chauffage du restaurant scolaire suite à l'augmentation du prix de l'énergie et au moins d'installer un programmeur.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, vote le budget primitif 2022 du budget principal.

### Attribution de subventions aux associations

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser des subventions de la manière suivante :

- Institut Bergonie : 50,00 €
- ADMR : 50,00 €
- Saujon solidarité : 252 €
- Tribu de Nava : 1 816,96€
- Anciens combattants saintais : 50€

### Répartition du budget « fournitures scolaires » sur les Communes du RPI Balanzac, Nancras, Sablonceaux

D'un commun accord avec les autres Communes, la répartition des dépenses de fournitures scolaires est la suivante :

49 enfants de la Commune de NANCRAZ sont scolarisés dans une école du RPI.

Le principe de reversement est le suivant :

450€ seront versés à la Commune de BALANZAC

900 € seront versés à la Commune de SABLONCEAUX

En contrepartie, la Commune de NANCRAZ recevra pour les enfants scolarisés dans la Commune :

950€ de la Commune de BALANZAC

1 400 € de la Commune de SABLONCEAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le principe de cette répartition.

### Défense extérieure contre l'incendie : motion

Monsieur le Maire explique que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge a adopté lors de sa séance du 26 janvier 2022 une motion concernant la défense extérieure incendie.

En effet, les élus de la CDC regrettent le système de défense extérieure contre l'incendie qui est proposé et qu'ils considèrent comme inadapté pour les communes rurales. En effet, l'installation des citernes-incendie dans la campagne porte atteinte à l'environnement et sont aussi disgracieuses que fragiles car elles ont une durée de vie limitée. Cela engendre également des coûts importants pour les collectivités.

Monsieur le Maire propose d'adopter cette motion.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la motion concernant la défense extérieure contre l'incendie.

### Appel à la solidarité nationale pour soutenir les populations ukrainiennes de l'Association des Maires de France et de la Protection Civile

Ce point avait été abordé lors de la précédente réunion du Conseil Municipal.

Considérant que la CDC Cœur de Saintonge a accordé un don de 3000€ pour l'Ukraine, les élus préfèrent réaménager l'appartement vacant au-dessus de la mairie qui était destiné à devenir un logement de secours pour les

personnes sinistrées. Ainsi, si la guerre est toujours d'actualité, ce logement pourra être attribué à une famille ukrainienne.

## QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent supplémentaire sera recruté au mois de mai 1 journée et demi par semaine afin de travailler dans les bâtiments du parc de la mairie.

- La cuisine de la salle de la Sellerie est actuellement en travaux

- Il a été signalé que les cloches de l'Église ne fonctionnent plus depuis un certain temps. Il s'avère que les cloches ont été désactivées au niveau du boîtier électrique.

- Il a été rapporté que le composteur du restaurant scolaire apportent de mauvaises odeurs. Suite aux recommandations d'un agent Cyclad, la viande, poisson et plats cuisinés ne doivent pas être mis dans le composteur car les quantités sont trop importantes. L'apport d'épluchures ne devraient pas créer de mauvaises odeurs.

Le Conseil Municipal décide d'attendre la prochaine séance afin de décider sur le maintien ou non du composteur au restaurant scolaire.

Madame MERLAUD Sonia signale que le problème sera encore plus difficilement gérable avec les composteurs collectifs prévus Place de la Fontaine.

- Il est de nouveau évoqué le manque de civisme de certaines personnes qui ne ramassent pas les crottes de leur chien, notamment Impasse du Mérard.

## Conseil municipal du 24/05/2022

La séance du Conseil Municipal débute par une visite de la salle de la Sellerie afin de constater les travaux réalisés. La cuisine a été aménagée entièrement.

**Convention de maîtrise d'œuvre avec le syndicat Départemental de la voirie concernant l'opération d'aménagement du parvis de la mairie et de la rue de l'Aunis : avenant n°1** Monsieur le Maire présente l'avenant n°1 de la convention de maîtrise d'œuvre avec le Syndicat Départemental de la voirie. Il explique que suite aux différents échanges ayant eu lieu au cours de la mission « PROJET », et compte tenu de la nécessité d'abattre les arbres pour réaliser les aménagements envisagés par la Commune, la formalisation d'une esquisse, accompagnée d'une notice explicative, s'est avérée nécessaire afin de solliciter l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Le coût de cette mission est établi à 1 000€ HT soit 1 200€ TTC.

Monsieur le Maire fait savoir que le dossier a été envoyé à l'Architecte des Bâtiments de France, pour avis. Celui-ci a émis un avis défavorable et s'oppose à l'abattage du gros pin et du cèdre car ce sont des arbres remarquables. Une réunion a eu lieu avec M BRILLANT du Syndicat Départemental de la Voirie et leur architecte afin d'établir de nouveaux plans. Le projet sera moins fonctionnel que le précédent avec moins de places de parking.

L'objectif initial était d'avoir plus de places de parking et non l'inverse. Monsieur le Maire propose d'attendre le croquis proposé avant de prendre une décision.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve l'avenant n°1 de la convention de maîtrise d'œuvre avec le Syndicat Départemental de la Voirie

### Décision modificative n°1 budget principal

La décision modificative n°1 du budget principal prend en compte les dépenses d'investissement suivantes :

- avenant à la convention de maîtrise d'œuvre pour le parvis de la mairie : 1 200€ TTC

- travaux d'électricité et installations de gaz salle de la Sellerie : 5 700€ TTC

- achat de meubles de cuisine dans la salle de la Sellerie : 1 300€ TTC

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la décision modificative n°1 du budget principal.

### Fixation des tarifs du repas champêtre du 23 juillet 2022

Monsieur le Maire rappelle que le repas champêtre a eu lieu la dernière fois en 2019 et que le prix était de 20€ pour le repas adulte et 10€ pour le repas enfant.

A l'heure actuelle, les prix de l'alimentaire sont en hausse. Il propose donc de faire une comparaison des prix et de fixer le tarif ultérieurement lors d'une prochaine séance de Conseil Municipal. La commission animations et festivités se réunira le 08 juin.

Désignation d'un régisseur suppléant pour la régie « fêtes communales »

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a demandé à Madame MERLAUD Sonia si elle acceptait d'être régisseur suppléant pour la régie « fêtes communales ». Celle-ci a donné son accord.

Il s'agit de faire les derniers encaissements le jour J et de délivrer les tickets aux participants.

### Projet d'aménagement zone d'activité rue d'Oléron

Monsieur le Maire présente un projet d'aménagement dans la zone d'activité rue d'Oléron.

Il s'agit de la construction de 134 box à louer ou à acheter et de 21 box artisanaux par un seul investisseur. Cet investisseur a déjà réalisé deux projets similaires dont un à Périgny. Monsieur le Maire et Monsieur DURAND Lionel l'ont visité.

L'accès à la zone se fera route de Pouzaur avec un portail sécurisé.

La taxe d'aménagement est estimée à 75 000€. Il y aurait également une taxation annuelle sur le foncier bâti d'environ 15 000€.

Le projet sera présenté très prochainement à la Communauté de Communes Cœur de Saintonge.



## Projet d'aménagement d'un terrain de pétanques

Monsieur le Maire présente le projet d'un particulier qui souhaite monter une association de boulistes à Nancras. Il propose de créer 45 terrains de 3m X 15m (soit la moitié du terrain de football). Celui-ci propose d'y faire des tournois. En contrepartie, la Commune se charge de l'aménagement. Après avoir fait des devis, le coût de l'opération s'élèverait à environ 15 000€.

Monsieur le Maire émet des réserves quant au nombre de terrains qui lui semble inapproprié. Il pense que l'aménagement de 15 terrains serait plus raisonnable.

Le projet doit être repensé, avec des devis moins élevés.

## QUESTIONS DIVERSES

- Madame MOINET Géraldine a fait une demande de mise en disponibilité à partir du 20 juin 2022, pendant deux ans.
- le composteur de la cantine n'apporte plus de mauvaises odeurs à partir du moment où les restes de poissons, viandes et plats cuisinés n'y ont plus été mis.
- Monsieur POULARD Olivier et d'autres conseillers municipaux ont pris connaissance de l'arrêté relatif à la lutte contre le bruit et le trouvent beaucoup trop contraignant. Monsieur le Maire explique qu'il a été fait en collaboration avec la police municipale pluri-communale. Il propose que Monsieur BRADU Cyrille, chef de la police municipale pluri-communale Val de Seudre vienne présenter l'arrêté lors d'une séance de conseil municipal.
- Madame ENTEM Christine signale que la rue des écoles est très abîmée.
- il faudra proposer au personnel du SIVOS de se garer ailleurs que sur le parking des écoles.
- la rue du Parc est en mauvais état du fait que le bus scolaire passe par cette rue.

## INFORMATIONS COMMUNALES :

### LASER TAG

L'après-midi du 29 avril, le **Secteur Jeunesse** de la Communauté de communes a organisé des jeux sur le stade de foot. Laser Tag, jeux de ballons, de palets, ... encadrés par les animateurs du Secteur Jeunesse ont permis à quelques jeunes nancrassiens de rencontrer d'autres jeunes des communes environnantes et de découvrir les animations proposées pour **les jeunes de la sixième à 17 ans**.

Le laser tag est un jeu d'équipe. Chaque participant est équipé d'une arme factice et doit toucher l'ennemi tout en se préservant derrière des structures gonflables. Les points sont comptabilisés numériquement sur grand écran.



**Le Secteur jeunesse propose des activités et des séjours cet été pour les jeunes de la sixième à 17 ans**

**Contacts :** Téléphone 05 46 95 47 93 - 06 23 28 04 15 - [secteurjeunesse@coeurdesaintonge.fr](mailto:secteurjeunesse@coeurdesaintonge.fr)  
Place Bézier- BP23 - 17250 St Porchaire

## Le piéton de Nancras



En ce mois de juillet 2022 le piéton de Nancras est bien philosophe !

Il se dit, en pensant au repas champêtre du 23 juillet :

*« C'est autour d'une table que les amis savourent le bonheur d'être ensemble. ».*





# Commémoration du 8 mai 1945

En ce beau dimanche de mai, c'est devant un public clairsemé qu'a eu lieu la cérémonie du souvenir.

C'est cependant avec ferveur et émotion que s'est déroulé ce moment qui a été suivi du traditionnel vin d'honneur dans la salle du conseil municipal.



## Conseil municipal du 29/06/2022

- Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : attribution d'une subvention à la coopérative scolaire pour l'achat d'un ordinateur pour la direction de l'école.

- La séance du Conseil Municipal débute avec la présence de Monsieur BRADU Cyrille, chef de la police municipale pluri-communale Val de Seudre.

Monsieur le Maire rappelle qu'un nouvel arrêté permanent relatif à la lutte contre le bruit a été pris et qu'il a fait l'objet de questionnements lors de la séance du Conseil Municipal du 24 mai 2022.

Comme convenu et du fait qu'il est applicable sur l'ensemble du périmètre de la police municipale pluri-communale Val de Seudre, Monsieur le Maire a invité Monsieur BRADU Cyrille afin qu'il le présente.

Des conseillers municipaux prennent la parole et craignent que cet arrêté, du fait de son caractère contraignant, crée des conflits et permettent aux personnes de se plaindre plus facilement. Monsieur BRADU répond qu'au contraire, un arrêté a pour objectif de traiter préventivement les problèmes qui puissent venir.

Monsieur BRADU annonce que cet arrêté s'applique également sur la Commune de Saujon et qu'il n'y a eu qu'une dizaine de verbalisations sur le bruit en 15 ans.

- Messieurs DRILLAUD Alain, MAGNY Arnaud et FOURNEAU interviennent ensuite pour présenter le projet d'aménagement de terrains de pétanque sur la Commune de NANCRAIS.

Tous trois font partie d'un club de pétanque et souhaitent créer un club sur la Commune. Ils sollicitent la création de 42 terrains de pétanque au stade de football afin d'organiser des compétitions. L'occupation du terrain de football est d'environ un tiers. L'objectif est de créer un club loisir-découverte ainsi que l'organisation des championnats départementaux et de concours.

Les entraînements auront lieu les mardis, jeudis et samedis.

Il est proposé que la Mairie fournisse les matériaux nécessaires à l'élaboration des terrains de pétanques. Les travaux seront réalisés en partie par M DRILLAUD.

Le club réaménagera la buvette avec des meubles. Une convention d'occupation du terrain et des vestiaires/buvette devra être établie.

### Présentation du nouveau plan du parvis de la mairie et de la rue de l'Aunis

Monsieur le Maire présente le nouveau plan élaboré par le Syndicat Départemental de la voirie. Il évoque que quelques modifications devront être faites, notamment l'emplacement du stationnement pour les personnes handicapées, que la circulation dans la rue des écoles devra rester en sens unique et que les emplacements de stationnement le long de l'école devront être élargis.

L'ensemble du Conseil Municipal se montre satisfait du plan proposé.

### Fixation des tarifs du repas champêtre du 23 juillet 2022

La commission communale pour l'organisation du repas champêtre a eu lieu hier.

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les tarifs suivants : 23€ le repas adulte, 10€ le repas enfant ( de 4 à 12 ans), gratuit pour les moins de 4 ans.

Suite en page 6

### **Prise en charge des frais d'obsèques par la collectivité de Monsieur DUBUS David**

Monsieur le Maire fait savoir que Monsieur DUBUS David est décédé le 11 juin 2022 sur la Commune de Nancras. Cette personne a de la famille mais ceux-ci ont été injoignables.

Dans ces circonstances la collectivité a pour obligation de prendre en charge les frais funéraires afin que celui-ci soit incinéré ou inhumé décemment. Le montant de la facture des Pompes Funèbres Renaud-Belot s'élève à 2 379,25€ TTC. Monsieur le Maire ajoute que la Commune peut recouvrer les sommes avancées pour les obsèques sur la succession, à concurrence de l'actif net. Lorsque l'actif successoral est insuffisant, la commune peut demander à la famille du défunt d'en assurer le remboursement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire de prendre en charge les frais d'obsèques de Monsieur DUBUS David d'un montant de 2 379,25€.

### **Projet d'aménagement de terrains de pétanques**

Faisant suite à l'intervention des messieurs DRILLAUD, MAGNY et FOURNEAU, Monsieur le Maire présente le plan de financement pour l'aménagement de 42 terrains de pétanques.

Le montant du projet est de 11 080,94€ HT soit 13 297,13€ TTC (avec la location d'un rouleau vibrant de 953,28€ HT qui n'est peut-être pas nécessaire.)

Il est précisé que les utilisateurs de ces terrains pourront se garer sur le stade de football. Considérant que le terrain de football est peu ou pas utilisé depuis plusieurs années et que c'est un projet porteur et convivial, le Conseil Municipal, par 1 abstention et 10 pour, adopte le plan de financement proposé et autorise ce projet.

**Demande de subvention auprès du département pour l'aménagement de terrains de pétanque** Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Département. En effet, le département subventionne à hauteur de 20 % du montant HT ce type de projet.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département pour l'aménagement de terrains de pétanque.

### **Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M 57 au 1er janvier 2023**

Au 1er janvier 2023, la commune qui est actuellement en nomenclature M14 basculera en nomenclature M 57. C'est l'instruction la plus récente du secteur public et elle s'applique pour toutes les catégories des collectivités territoriales. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la mise en place de la nomenclature M 57 développée au 1er janvier 2023 en lieu et place de la M 14.

### **Révision des tarifs de location de la salle de la Sellerie**

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs de location de la salle de la Sellerie suite aux travaux d'aménagement d'une cuisine dans cette salle.

Il n'y aura plus de distinction entre un tarif « hiver » et un tarif « été ». La location de la salle de la Sellerie pour une personne habitant Nancras sera de 130€ au lieu de 100€ et de 200€ au lieu de 130€ pour une personne non domiciliée sur la Commune les weekends.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, adopte les nouveaux tarifs proposés dans la grille tarifaire jointe à la délibération.

### **Renouvellement du contrat de location Toshiba : photocopieurs école et mairie**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du fait que le contrat de location du photocopieur de la mairie souscrit avec Toshiba arrive bientôt à son terme.

Des négociations ont eu lieu et le prix des photocopies sera maintenu tout au long du contrat. Toshiba propose la location d'un nouveau photocopieur pour l'école (l'actuel est souvent en panne) tandis que la mairie conservera le photocopieur actuel. Le montant du contrat de location pour les deux photocopieurs est de 400€ HT par trimestre soit 480€ TTC. A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de renouveler le contrat de location avec Toshiba.

### **Demande de subvention du collège André Albert de Saujon pour un voyage scolaire**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention faite par le Collège André Albert de Saujon. Il s'agit d'un échange pédagogique franco-allemand avec un voyage en Allemagne du 1er au 10 décembre 2022. Une élève habitant Nancras est concernée. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention à hauteur de 25€ par enfant nancrassien concerné, soit 25€.

### **Décision modificative n°2 budget principal**

Cette décision modificative prend essentiellement en compte le projet d'aménagement des 42 terrains de pétanque avec l'octroi d'une subvention départementale.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n°2 du budget principal.

### **Modalités de publicité des actes pris la Commune**

Monsieur le Maire explique qu'à compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités la publicité des actes réglementaires sera assurée sous forme électronique, sur leur site internet. Les Communes de moins de 3 500 habitants peuvent y déroger en adoptant une délibération.

Le Conseil Municipal, par une voix contre et 10 pour, décide que les actes réglementaires seront publiés sous forme électronique à compter du 1er juillet 2022.

### **Trophées Cœur de Saintonge 2022**

Une petite communication est faite auprès des membres du Conseil Municipal sur les Trophées Cœur de Saintonge organisés par la CDC. Ces trophées mettent en avant les talents, actions ou créativité originale sur 5 thématiques : le sport, l'écologie et l'environnement, l'innovation et le partenariat, la culture et l'art, la citoyenneté et la solidarité-bénévolat. Des formulaires sont disponibles en mairie.



## Versement d'une subvention à la coopérative scolaire de l'école de Nancras

Monsieur le Maire explique que l'ordinateur de la direction de l'école est très ancien. Il propose qu'une subvention de 300€ soit versée à la coopérative scolaire afin que l'école puisse en acheter un nouveau.

Le Conseil Municipal, par 3 contre et 8 pour, accepte de financer le renouvellement de l'ordinateur de la direction de l'école en versant une subvention de 300€ à la coopérative scolaire.

## QUESTIONS DIVERSES

- Une nouvelle directrice a été nommée à l'école pour la rentrée
- La fête des écoles s'est déroulée le 24 juin 2022. Elle s'est bien passée.
- Quelques travaux seront à faire à l'école pendant l'été : un petit local de stockage sera à rénover et la connexion à internet est à revoir.
- Monsieur le Maire vient d'apprendre que la Commune de Sablonceaux a refusé de verser une subvention au centre de loisirs La tribu de Nava.
- Le projet d'aménagement de box sur la zone artisanale a été présentée au président de la CDC Cœur de Saintonge. Le volet paysager devra être revu.

## INFORMATIONS COMMUNALES :



## La Fête des écoles

La fête des écoles du RPI Nancras-Balanzac-Sablonceaux a eu lieu ce vendredi 24 juin sur le site de la salle des fêtes de Balanzac.

Les petites représentations ont commencé avec les deux classes de Balanzac puis les grandes sections de Sablonceaux, le chant commun de l'école de Nancras regroupant les trois classes, pour finir sur un Madison avec les CP CE1 de Sablonceaux.

S'en est suivie la traditionnelle remise de livres « récompense » aux CM2 par les différentes municipali-

tés et un apéritif offert à tous par le Sivos Seudre Saintonge.

La kermesse organisée par « **Les petites mains** », avec les jeux pour enfants a été déclarée ouverte et tout le monde a pu se restaurer avec des grillades proposées par cette association.

Les enfants, les familles, ainsi que tous les acteurs travaillant autour des enfants, que ce soit les instituteurs, les Atsem ou les animateurs intervenant sur les trois écoles, ont été ravis de pouvoir partager ce moment festif tous ensemble.



L'association « **Les petites mains** » regroupe des parents d'élèves du RPI de Nancras Balanzac et Sablonceaux et a pour but de récolter des fonds pour les enfants des 3 écoles .

Depuis le mois de septembre 2021, nous avons organisé 3 ventes de madeleines BIJOU, ainsi que la kermesse qui s'est déroulée

le vendredi 24 juin à la salle des fêtes de Balanzac .

Les enfants ont réalisé un spectacle avec leurs enseignants et des jeux, des tatouages et structures gonflables ainsi qu'une boum leurs été proposés par la suite ainsi qu'un repas pour tous .

De nombreuses familles ont partagé ce moment convivial qui a permis à tous de se retrouver en cette fin d'année .

Merci aux parents bénévoles, aux enseignants, aux mairies et aux employés de mairie pour leur aide précieuse.

L'assemblée générale des Petites Mains aura lieu en septembre 2022, n'hésitez pas à nous contacter pour participer à nos actions ou donner des idées... vous êtes les bienvenus .

La présidente des Petites Mains Gladys Balat - [lespetitesmains.ape@gmail.com](mailto:lespetitesmains.ape@gmail.com)



## INFORMATIONS COMMUNALES :



### La bibliothèque municipale

Vous êtes toujours les bienvenus :

les mercredis de 16h à 18h et les vendredis de 16h30 à 18h30 dans les locaux de la bibliothèque municipale, rue de l'Aunis. Entrée libre et adhésion gratuite.

Nous serons heureux d'accueillir de nouveaux adhérents en plus de nos fidèles lecteurs de tous âges !

Les enfants de la Tribu de Nava ne manquent jamais l'occasion de nous rendre visite lors des vacances scolaires, ce dont nous nous réjouissons. Continuons ces échanges enrichissants !

Rappelons que vous pouvez solliciter les titres et auteurs de votre choix grâce aux prêts de la Médiathèque de Saintes.

L'équipe des bénévoles vous remercie de votre participation actuelle ou à venir... et attend vos suggestions !



Contact : Mairie ou 06 85 18 65 58

Fermeture estivale du 13 juillet au 24 août inclus

### Bon été à tous



### Salle de la sellerie

Ce printemps, la cuisine de la salle la sellerie a fait peau neuve ! Elle a été entièrement réaménagée et permettra de vous accueillir dans les meilleures conditions.

A l'automne, c'est la salle proprement dite qui sera rénovée avec la création d'un nouveau local de rangement et un bloc sanitaire normalisé.

Cette salle peut accueillir jusqu'à 40 personnes. Le coût de la location pour un week-end est de 130 € pour les habitants de la commune et de 200 € pour les personnes non domiciliées à Nancras.

## TRAVAUX DE VOIRIE

En travaux préalables à la réfection de la rue de l'Aunis et du parvis de la mairie qui devraient intervenir début 2023, des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable débiteront la 2ème quinzaine de septembre pour se terminer fin novembre.

La circulation sera réglementée en conséquence. La partie comprise entre les feux et la rue des écoles sera réalisée pendant les vacances scolaires.



### Lutte contre le bruit

Le code de la santé publique stipule qu'aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé

Afin de pouvoir intervenir efficacement, un nouvel arrêté permanent relatif à la lutte contre le bruit a été pris, identique à ceux pris par les communes d'intervention de notre Police pluri-communale.

Vous pouvez le consulter sur le site internet de la mairie à la rubrique « Arrêté municipaux / La mairie / Vie communale » et en mairie.

**En résumé, pour bien vivre ensemble, respectez la tranquillité du voisinage tout en tenant compte du fait que le bruit qui vous dérange aujourd'hui peut-être celui que vous ferez demain.**





## L'école est finie !

Jeudi 7 juillet, l'année scolaire s'est terminée joyeusement à l'école de Nancras.

Bonnes  
vacances !



Les enfants accompagnés par les enseignants, les cantinières, les animateurs du SIVOS et quelques conseillers municipaux ont pique-niqué dans le parc de la mairie, à l'ombre des arbres.

En cercle sous le grand chêne, il ont exécuté leur Choré-sport en musique et sous les applaudissements ... de quoi regretter, peut-être, que cette année scolaire se termine ...

## ENFANCE ET JEUNESSE

### La Tribu de Nava Un été eau en couleurs



#### Accueil de Loisirs enfants de 3 à 12 ans pendant les vacances scolaires

Cet été, nous accueillerons les enfants du 8 juillet au 12 août et nous leur proposerons plein d'activités pour s'amuser entre copains :

Les Center Games (journée intercentre à St Porchaire), Sortie Equisens autour du poney et du cheval, Stage Théâtre d'impro, Visite d'une ferme, Sortie accrobranche, Sortie forêt et jeu de piste, etc ...

*Retrouvez notre programme sur facebook et sur le site internet de la mairie*

La Tribu de Nava - 18 Rue de l'Aunis - 17600 NANCRAIS - [latribudenava@gmail.com](mailto:latribudenava@gmail.com) - 07 64 21 29 71

**Facebook : La Tribu de Nava Accueil de loisirs 17600 Nancras**

Retrouvez toutes les solutions de garde pour vos enfants sur le site [www.nancras.fr](http://www.nancras.fr) à la rubrique « Vie pratique ».

Les infos sont régulièrement mises à jour .

# INFORMATIONS GÉNÉRALES :



**Banque Alimentaire**

Distribution des produits de la Banque Alimentaire de Charente Maritime, assurée par l'association « **Saujon Solidarité** » pour le canton de Saujon  
**Local** : 2 bis rue du Château d'Eau à **SAUJON**

## CALENDRIER :

**les samedis :**

16 et 30 juillet - 13 et 27 août -

10 et 24 septembre - 8 et 22 octobre

**Horaires d'ouverture** : 8h30 - 11h

## RÉSERVES FAIBLES



**DON DE SANG  
MAINTENANT  
C'EST URGENT**

Plusieurs collectes auront lieu cet été à Royan, Arvert, St Palais, St Georges de Didonne et Saujon.

Pour prendre RDV, aller sur :

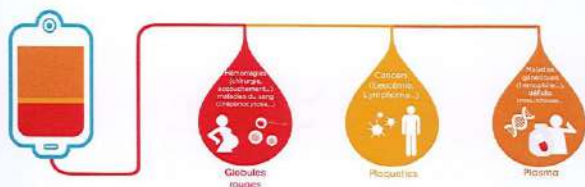
<https://dondesang.efs.sante.fr/>

## EN 1 HEURE, VOUS POUVEZ SAUVER 3 VIES!

**1 HEURE**, c'est le temps qu'il faut pour un don de sang !



**3**, c'est le nombre de **VIES SAUVÉES** avec 1 don de sang.



✓ Pensez aussi à vérifier les éventuelles contre-indications avant de vous déplacer !

Tatouage récent, voyage, fièvre, dentiste... Faites le test\* en ligne sur [dondesang.efs.sante.fr](https://dondesang.efs.sante.fr/) rubrique « Puis-je donner ? » ou sur l'appli Don de sang.

\*Attention ce test est à titre indicatif. Une consultation post-don est recommandée au don.

© Vole publique

## Pendant les fortes chaleurs

### Protégez-vous



**RESTEZ AU FRAIS**



**BUVEZ DE L'EAU**



Évitez l'alcool



Mangez en quantité suffisante



Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit



Mouillez-vous le corps



Donnez et prenez des nouvelles de vos proches



Préférez des activités sans efforts

**EN CAS DE MALAISE,  
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :  
**0 800 06 66 66** (appel gratuit)  
[meteo.fr](https://meteo.fr) • #canicule

## ARRÊTÉ PRÉFECTORAL MISE EN PLACE DE MESURES DE RESTRICTIONS PROVISOIRES DE CERTAINS USAGES DE L'EAU



Compte tenu des conditions météorologiques et face à la situation préoccupante du niveau des nappes et des cours d'eau, le Préfet de la Charente-Maritime, a mis en place de nouvelles mesures de limitation de l'usage de l'eau dans le département.

Ces mesures de restriction et d'interdiction des usages de l'eau sont mises en place depuis le 18 mai et valables jusqu'à nouvel ordre :

- l'arrosage des pelouses, massifs fleuris, jardins potagers et terrains de sport est interdit entre 11h et 18h
- le remplissage des piscines est interdit sauf remise à niveau et premier remplissage si le chantier avait débuté avant les premières restrictions
- le nettoyage des véhicules est interdit à domicile
- le nettoyage des façades, toitures, surfaces imperméabilisées est interdit (sauf chantier professionnel)

Elles concernent aussi bien les collectivités, les professionnels et les agriculteurs que les particuliers et sont applicables sur tout le département.

**Panneau  
Pocket**

**Alertes et informations urgentes**  
**Restez informé en continu avec**  
**Panneau Pocket**



## VACCINATION DOSE DE RAPPEL



### Le rappel : POUR QUI ET QUAND ?

Pour les personnes de 12 ans et plus ayant eu le Covid-19 plus de 3 mois après leur dernière injection, il n'est pas nécessaire de faire une dose de rappel.

Le rappel vaccinal se fait avec un vaccin à ARNm (Pfizer-BioNTech ou Moderna), quel que soit le ou les vaccin(s) utilisé(s) précédemment. Pour les personnes de moins de 30 ans, le vaccin Pfizer-BioNTech est recommandé.

| Mon âge            | Ma situation                                                                     | 1 <sup>ère</sup> dose de rappel | 2 <sup>e</sup> dose de rappel                                        |
|--------------------|----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| 12 à 17 ans inclus | J'ai reçu ma dernière injection il y a plus de 6 mois →                          | ✓                               |                                                                      |
|                    | Je suis immunodéprimé et j'ai reçu ma dernière injection il y a plus de 3 mois → | ✓                               | ✓                                                                    |
| 18 à 29 ans inclus | J'ai reçu ma dernière injection il y a plus de 3 mois →                          | ✓                               |                                                                      |
|                    | Je suis immunodéprimé et j'ai reçu ma dernière injection il y a plus de 3 mois → | ✓                               | ✓                                                                    |
| 30 à 59 ans inclus | J'ai reçu ma dernière injection il y a plus de 3 mois →                          | ✓                               |                                                                      |
|                    | Je suis immunodéprimé et j'ai reçu ma dernière injection il y a plus de 3 mois → | ✓                               | ✓                                                                    |
| 60 à 79 ans inclus | J'ai reçu ma dernière injection il y a plus de 3 mois →                          | ✓                               | ✓                                                                    |
|                    |                                                                                  |                                 | (dès 6 mois après la 1 <sup>ère</sup> dose de rappel ou l'injection) |
| 80 ans et plus     | J'ai reçu ma dernière injection il y a plus de 3 mois →                          | ✓                               | ✓                                                                    |



Porter un masque quand il est obligatoire ou recommandé



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Aérer chaque pièce 10 minutes toutes les heures



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter

# INFORMATIONS GÉNÉRALES :

à partir de janvier 2023

## La collecte évolue !

+ de tri  
- de déchets



En janvier 2023, notre territoire fera un grand pas en faveur de la réduction des déchets. Pour inciter au tri, les ordures ménagères seront collectées en bac une semaine sur deux comme dans de nombreux autres territoires.

### POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES NON RECYCLABLES

Votre bac roulant sera collecté 1 fois toutes les 2 semaines.

Pour renforcer l'hygiène et la sécurité des agents, la collecte des ordures ménagères sera robotisée.

### POUR LES EMBALLAGES

1 collecte chaque semaine. Collectés dans un sac jaune de 80 litres avec liens coulissants (retrait en mairie).

### POUR LES BIODÉCHETS

Chaque foyer ne possédant pas de composteur pourra être équipé pour le tri des biodéchets.

### Et en pratique ?

Votre bac actuel n'a pas besoin d'être remplacé pour la collecte robotisée. Un marquage au sol pour un bon positionnement sur la chaussée sera effectué cet été. Un adhésif sera collé sur votre couvercle pour le présenter dans le bon sens à la collecte.



À l'automne, des réunions d'information sur la nouvelle collecte sont prévues.

- Une distribution de composteur individuel est organisée pour les foyers non équipés.
- Des permanences en déchetterie sont programmées de 9h à 12h les mercredis 6 juillet et 14 septembre à Plassay, les vendredis 8 juillet et 23 septembre à Trizay.
- Un nouveau calendrier de collecte est mis en place dès janvier 2023.

Pour plus de renseignements, appelez nous au 05 46 07 16 66 ou contactez-nous par mail via [cyclad.org](mailto:cyclad.org).

## Les déchets interdits dans votre poubelle

- **Les piles, les batteries ou les ampoules** : vous pouvez les recycler via des filières spécialisées. Il existe également de nombreux points de collecte dans les supermarchés.
- **Les médicaments périmés** : ils doivent être rapportés en pharmacie, afin d'avoir l'assurance, qu'ils soient redirigés vers une filière de destruction spécialisée.
- **Les déchets d'équipements électroniques** : il existe des filières dédiées pour ce type de déchet. Vous pouvez les ramener à un distributeur qui a l'obligation de récupérer votre vieil appareil. Vous pouvez également en faire don à une association, le déposer dans une déchetterie ou dans des points collectes prévus à cet effet. Certains opérateurs mobiles récupèrent en boutique votre ancien téléphone pour le reconditionner ou le donner à une association.
- **Les huiles alimentaires** : elles peuvent être jetées dans votre poubelle ordinaire en petite quantité mais il est préférable de les déposer dans des points de collecte spécialisés.
- **Les huiles de moteurs et autres huiles de vidange** : vous pouvez les jeter dans des points de collecte spécifiques, chez un garagiste ou dans des bacs de collecte dédiés.
- **Les pneus** : ils doivent être ramenés chez un garagiste ou en déchetterie. N'hésitez pas à contacter, votre garagiste à l'avance pour être sûr qu'il reprend bien les anciens pneus.



# PARTEZ TRANQUILLE !



Vous partez bientôt en vacances ? Afin d'éviter les cambriolages, vous pouvez vous inscrire à l'opération tranquillité vacances. Les services de police ou de gendarmerie se chargent alors de surveiller votre logement. Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords de votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, cambriolage ...).

Pour vous inscrire, vous pouvez utiliser le service en ligne sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) ou vous rendre en commissariat de police ou en brigade de gendarmerie.

**ATELIERS NUMÉRIQUES GRATUITS**

Prenez en main ordinateur, smartphone ou tablette, bureautique, internet, réseau social.

Inscrivez-vous dès maintenant pour participer à un atelier !

Atelier le 3ème mardi du mois de 14h30 à 16h30 sur notre commune.

- Prendre en main un équipement informatique
- Préparer, modifier, gérer ses courriels
- Préparer et utiliser des applications utiles sur son smartphone
- Créer et gérer ses contenus numériques
- Comprendre les enjeux de la sécurité numérique
- Apprendre les bases du traitement de texte
- et de la sécurité

07 64 74 05 67  
urbanisme@coeurdesaintonge.fr

## INTERNET ET VOUS

Vous êtes mal à l'aise avec les nouvelles technologies ? La Communauté de communes Cœur de Saintonge vous propose des ateliers gratuits le 3ème mardi de chaque mois, de 14h30 à 16h30 à la mairie de Nancras.

### N'hésitez pas à y participer.

Vous y apprendrez les bases pour vous servir d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone

Vous pourrez aussi vous perfectionner.

Renseignements au 07 64 74 05 67

## DEMANDE DE PASSEPORT OU DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

### AYEZ LES BONS RÉFLEXES !

- #1 Ne déposez votre demande qu'en cas de nécessité
- #2 PENSEZ À FAIRE VOTRE PRÉ-DEMANDE EN LIGNE SUR LE SITE : [ANTS.GOUV.FR](http://ANTS.GOUV.FR)
- #3 N'oubliez pas de vous présenter à votre rendez-vous ou de l'annuler en cas d'empêchement
- #4 Munissez-vous des pièces justificatives, en format papier.



## Comment déposer une demande d'autorisation d'urbanisme ?

Cette demande se fait par le biais d'un formulaire accompagné des plans, schémas, notice, photos et documents graphiques qui permettent de justifier de la qualité de l'architecture et de l'intégration du projet dans les paysages. Les formulaires sont disponibles dans les mairies ou en téléchargement.

Le dossier complet est à déposer à la Mairie où est situé le projet. Le dossier sera ensuite transmis au service Urbanisme de la Communauté de Communes.

Depuis le 01/01/2022 vous pouvez déposer votre dossier d'urbanisme en ligne via le **guichet numérique unique** accessible au lien suivant : <https://cc-coeur-de-saintonge.geosphere.fr/guichet-unique>

Cette procédure concerne les demandes de permis de construire, déclarations préalable, certificats d'urbanisme et permis d'aménager, à l'exception des cas particuliers (établissements recevant du public)

### Le service Urbanisme peut vous renseigner :

- par téléphone : 05 46 95 47 95 (joignables l'après-midi) - par mail : [urbanisme@coeurdesaintonge.fr](mailto:urbanisme@coeurdesaintonge.fr)
- par courrier à l'adresse suivante :

**Communauté de Communes Cœur de Saintonge**

**Service Urbanisme**

**Place Eugène Bézier – BP 23**

**17250 SAINT PORCHAIRE**

- sur rendez-vous dans les locaux de la Communauté de Communes

# INFORMATIONS GÉNÉRALES :



## LOUEZ UN LOGEMENT À UNE FAMILLE UKRAINIENNE

Inscrivez votre logement sur

**demarches-simplifiees.fr**



**Un loyer garanti par un bail**



**Un accompagnement social personnalisé**



+ d'informations sur [charente-maritime.gouv.fr](http://charente-maritime.gouv.fr)

## LES TROPHÉES COEUR DE SAINTONGE

2022 - 1ère édition

- Particuliers
- Associations
- Entreprises



Vous avez un talent, réalisé une action ou créé quelque chose d'original ou innovant !

**DÉPÔT DES CANDIDATURES jusqu'au 31 octobre 2022**

À VOTRE MAIRIE OU À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
INSCRIPTION GRATUITE

Dossier d'inscription et règlement sur [coeurdesaintonge.fr](http://coeurdesaintonge.fr) ou sur simple demande au 05.46.95.35.83 - [contact@coeurdesaintonge.fr](mailto:contact@coeurdesaintonge.fr)



Sport



Écologie  
Environnement



Innovation  
Entrepreneuriat



Culture  
Art



Citoyenneté  
Solidarité  
Bénévolat

## ACCUEILLIR DES RESSORTISSANTS UKRAINIENS EN CHARENTE-MARITIME

**Vous souhaitez louer un logement à une famille ukrainienne pendant plusieurs mois ?**

### UNE DÉMARCHE

Vous pouvez inscrire le logement sur la plateforme dédiée : **demarches-simplifiees.fr**.

Selon votre commune d'habitation, les associations mandatées par l'État, la « Fondation des Diaconesses de Reuilly » ou « Tremplin 17 », vous contacteront pour le suivi de votre proposition de logement.

### DES GARANTIES

Les déplacés ukrainiens peuvent s'acquitter d'un loyer grâce à leurs ressources : revenu du travail et/ou aides de l'État (allocation pour demandeur d'asile (ADA), aide personnalisée au logement (APL)...)

### DEUX POSSIBILITÉS S'OFFRENT À VOUS POUR LOUER LE LOGEMENT L'INTERMÉDIATION LOCATIVE

Un bail sera signé entre vous et les associations (« Fondation des Diaconesses de Reuilly » ou « Tremplin 17 ») pour sécuriser le paiement des loyers et des charges.

### OU LE BAIL DE DROIT COMMUN

Un bail sera signé entre vous et les locataires ukrainiens.

### UN CADRE SÉCURISÉ

Quelle que soit la modalité retenue, la « Fondation des Diaconesses de Reuilly » ou « Tremplin 17 » vous proposera une convention d'occupation temporaire pour formaliser l'accueil et sécuriser l'occupation du logement.

En cas de besoin spécifique, ces associations pourront également vous accompagner dans l'accueil des familles ukrainiennes (démarches administratives, accès aux soins...).

### POUR RÉPONDRE À TOUTES VOS QUESTIONS ET VOUS AIDER DANS VOS DÉMARCHES :

**ACCUEIL.UKRAINE@FONDATIONDIACONESSES.ORG - 05 17 26 15 28**



## NOUS RECHERCHONS DES LOTS POUR LA TOMBOLA !!!

Une publicité de votre  
structure sera faite  
pendant l'évènement

### RÉSERVEZ VOTRE STAND !

Vous êtes créatrice, productrice ou  
entrepreneuse ? Rejoignez-nous et  
présentez vos créations, produits...

## OCTOBRE ROSE

- Marché de créatrices,  
productrices,  
entrepreneuses
- Exposition photos  
"Portraits de femmes"
- Rallye santé
- Stands autopalpation,  
nutrition, dépistage...
- Tombola et buvette
- Concert "Grandes Dames"

**SAMEDI**  
**22 OCT.**

**13h - 20h**

Pont l'Abbé  
d'Arnoult

### CONTACT

CDC Coeur de Saintonge - 05.46.95.35.83  
contact@coeurdesaintonge.fr

## APPEL À TÉMOINS

**Vous étiez enfant en Charente-Maritime  
en 1939-1945 ?**

Vous êtes enfant ou petit-enfant d'une personne  
ayant des souvenirs de cette période, et qui  
peut nous les raconter ?

Les Archives départementales, en partenariat  
avec le Fonds Audiovisuel de Recherche (FAR),  
souhaitent recueillir vos témoignages filmés ou  
enregistrés, **vous deviendrez ainsi un témoin  
de l'histoire.**

Pour vous faire connaître, contactez les  
archives départementales au 05 46 45 17 77  
ou par mail :  
archives@charente-maritime.fr

RETROUVEZ TOUTES LES  
INFOS DE LA COMMUNE  
EN TEMPS RÉEL SUR  
[www.nancras.fr](http://www.nancras.fr)  
&  
Panneau Pocket

## VIE ASSOCIATIVE



Décidément Eloises de  
Nancras n'arrive pas à  
organiser ses manifes-  
tations comme prévu !



Après avoir eu, tout de même, l'énorme chance de pouvoir organiser son baptême en 2020, entre deux vagues de Covid, de réaliser son premier spectacle en février dans la salle des halles de Nancras, la brocante prévue au 26 juin n'a pas remporté le succès escompté auprès des brocanteurs. C'est pourquoi le groupe a préféré annuler sa manifestation plutôt que de réaliser une trop petite brocante.



Les Traditionnades des 11 et 12 juin à Brie sous Mortagne en partenariats avec les Déjhouqués de L'Île d'Oléron, les Batégails de Saintonge et les Cigales de Brie sous Mortagne, ont pu avoir lieu. Quelques rencontres fort sympathiques ont eu lieu lors de ce week-end. C'est ainsi que les accordéons et les cabrettes de Pailherols en Auvergne viendront le premier dimanche de février 2023 à Nancras pour l'Aprèm Eloisé.

Ce dimanche du 3 juillet, le groupe a dansé à Segonzac(16) lors du festival musical en compagnie de fanfares et de majorettes.

La prochaine manifestation à Nancras sera la sardinade le 11 septembre.





## LE FOYER RURAL

Après un retour « à la normale », cette saison 2021-2022 s'achève sur un bilan positif. Avec 36 adhérents cette année, l'association retrouve une dynamique que la crise sanitaire avait bien freinée.



Le 13 juin, avant le départ en vacances de quelques adhérents, une séance commune pour la gym douce et la gym Fitness a été suivie par un pique-nique partagé sous le grand chêne du parc de la mairie.



Le samedi 2 juillet, ce sont les marcheurs qui ont clôturé la saison par une belle balade suivie d'un joyeux pique-nique.

### **RDV début septembre pour la reprise de nos activités.**

En plus du yoga, de la gym et de la marche, nous vous proposons pour cet automne, en partenariat avec l'ASEPT, des ateliers « Mémoire ». Le nombre de place étant limité, n'hésitez pas à vous inscrire dès à présent.

**Contacts : Christine 06 12 31 54 86 ou Caroline 06 81 19 59 98**

## Les ateliers PEPS Eurêka

POUR LES 55 ANS ET PLUS – 20€ LES 11 SÉANCES

Thèmes abordés : Les différentes stratégies de mémorisation  
- Ciblage sur les situations de la vie quotidienne

**Du 15 septembre au 22 décembre**

**Les jeudis après-midi de 14h00 à 16h30**

**Salle des Halles - Rue de Saintonge - NANCRAIS**

**Renseignements et inscriptions :**

**Foyer rural 06 12 31 54 86**



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



Association santé  
éducation et prévention  
sur les territoires  
**ASEPT des Charentes**



## LE COMITÉ DE RÉDACTION

Christine ENTEM, Amandine BRUNET,  
Karine MACHEFERT, Adeline MONTUS,  
Sonia MERLAUD, Gaëlle LAURENT